

DANS LA REGION A LA PREFECTURE DU NORD

Un septuagénaire est assailli dans son lit à Wattrelos

M. François PELLETIER, Secrétaire Général, a pris possession de ses fonctions.

Depuis quelques jours, M. François Pelletier a pris possession de ses fonctions de secrétaire général de la Préfecture du Nord.

Quant Dejode ouvrit sa porte il aperçut deux individus fuyant dans la direction de la rue de l'Industrie. Ayant fait appel à la gendarmerie, les gendarmes Grouseille et Fleith se rendirent immédiatement sur les lieux et pénétrèrent dans la maison où ils découvrirent le vieillard, le visage ensanglanté et portant une plaie creusée à la tête et une autre au-dessus de la tempe droite.

Vu l'obscurité complète, M. Florin ne put distinguer aucun des agresseurs. Les blessures, assez profondes, semblent avoir été produites par une pince monseigneur.

La serrure de la porte d'entrée fut forcée par pesées, et le crochet du verrou intérieur arraché. Aucun outil ne fut retrouvé et aucune empreinte ne fut relevée.

Le rapport moral sur l'activité de la Commission du bilan au 31 décembre 1939.

III Quitus à donner aux administrateurs et réélection ou remplacement de trois membres sortants.

IV Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur.

V Importations, modifications et adjonctions aux statuts et règlements, jugées nécessaires ou résultant de l'application du décret du 20 juillet 1939, dit « Code de la Famille ».

VI Questions diverses.

AVIS AUX BLESSÉS ET MALADES RÉFORMÉS PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES

Le Service de santé de la place de Lille nous communique : « L'hôpital militaire Scriev de Lille a été rendu libre par les autorités allemandes pour être réservé aux blessés et aux malades réformés au cours de la guerre actuelle et habitant au Nord de la Somme (zone interdite). »

En conséquence, cette catégorie de blessés et de malades de cette région ayant besoin de soins, hospitalisés ou pouvant venir y recevoir des soins journaliers.

L'hôpital militaire accepte en outre tous les blessés et malades qui, en temps de paix, avaient droit à l'hospitalisation dans les hôpitaux militaires.

RÉCUPÉRATION DES HUILES USAGÉES

L'Office des carburants porte à la connaissance des consommateurs de lubrifiants de l'impérieuse nécessité de récupérer dès maintenant toutes les huiles usagées, aussi bien industrielles qu'automobiles, cette récupération étant rendue obligatoire par la législation en vigueur.

L'attention des usagers est attirée sur le fait que ces huiles usagées ne peuvent servir qu'à la régénération.

A cet effet, des instructions ultérieures seront données aux distributeurs d'huiles pour que les huiles récupérées soient obligatoirement remises à des ramasseurs agréés par le ministère de la Production industrielle qui seront seuls chargés de cette régénération.

A dater du 1er décembre toute livraison d'huiles neuves notamment aux propriétaires de véhicules automobiles, ne sera faite que contre échange d'huile usagée, sur la base de dix litres d'huile neuve, contre quatre litres d'huile usagée.

LES MARCHÉS DE LA RÉGION

A Valenciennes, 27. — Chicorée de Bruxelles, 10 à 12 fr. le kilo ; pois cassés, 12,50 à 13,50 le kilo ; haricots secs, 12,50 à 13,50 le kilo ; épinards, 3 à 4 fr. le kilo ; salades (laitues, endives, scaroles), 0,50 à 1 fr. pièce ; oignons, 5 à 6,50 le kilo ; carottes, 2,50 à 3,50 le kilo ; navets, 2 à 4 fr. le kilo ; ail, 20 à 24 fr. le kilo ; potereux, 8,50 à 10 fr. la botte de 12 selon la grosseur ; tomates, 12,50 à 16 fr. le kilo ; tréves, 12 à 14 fr. le kilo ; stinde de bœuf, 22 à 30 fr. le kilo ; poules, 42 à 44 fr. le kilo.

La Vie Sportive

LES RENCONTRES OFFICIELLES DU 1er DÉCEMBRE

DISTRICT TERRIEN GROUPE A - ÉQUIPES 1A

DISTRICT ARTOIS

POULE A

Courrières-Saint-Amand. Noyelles-Sellamunes. Arras-Promén. Harnes-Méricourt. Fouquères-Hénin. Bully-Grenay. Wingles.

POULE B

E.S. Inghelers-Fouquereuil. Chimilots-Sathu-A.L. Aire. Gosney-Mazingarbe. Anzein-E.S. Béthuno. Choqueux-E.S. Béthuno. Exempt : Beuvry.

INTERCLUBS DE L'OSTREVENT

Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 1er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 2er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 3er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 4er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 5er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 6er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 7er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 8er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 9er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 10er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 11er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 12er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 13er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 14er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 15er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 16er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 17er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 18er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 19er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 20er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 21er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 22er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 23er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 24er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 25er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 26er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 27er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 28er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 29er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 30er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 31er décembre, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 1er janvier, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 2er janvier, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 3er janvier, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

Le 4er janvier, les rencontres suivantes sont inscrites au calendrier : Roubaix-Féchain. Hordain-Iwuy. Bouchain-Paillement. Mazingarbe-Merquette. Exempt : Neuville.

LEW JENKINS RESTE CHAMPION DU MONDE

On mande de New-York, qu'après avoir pris quelques mois de repos, Lew Jenkins, champion du monde des poids légers, a fait une rentrée victorieuse au Madison Square Garden de New-York.

Défendant son titre contre Pete Lello, et domina son adversaire dès le coup de gant initial, le mettant knock-out.

Au début de la deuxième reprise, à la suite d'une droite à l'estomac, Pete Lello, alla sur plancher pour le compte.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

En cas de faillite de la société, il est soumis à la déchéance Art. 1, ch. 1er de la loi.

Le président du Conseil d'administration de la société, déclare l'article 4, est considéré comme commercial par l'application de la loi.

EN VUE DE LA SAISON ROUTIÈRE 1941

On annonce que, à l'initiative de dirigeants cyclistes allemands et italiens, une réunion aura lieu en décembre, probablement à Milan, pour fixer dans ses grandes lignes le programme routier de la saison 1941.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

Les fédérations des pays neutres et occupés seraient invitées à cette réunion qui remplacerait l'ancien Congrès du Calendrier, qui se tenait jadis à Zurich, mais dont le siège avait déjà été fixé en Italie, pour 1940.

BOURSE DE PARIS DU 26 NOVEMBRE 1940

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour	VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
---------	---------------	---------------	---------	---------------	---------------

FONDS D'ÉTAT			FONCTIONNAIRES COMMUNALES		
3 % amort.	86 85	86 70	Fonc. 1883	330 00	332 00
3 % 1917	91 80	91 80	Com. 1885	360 00	361 00
4 % 1918	91 30	91 15	Com. 1891	405 00	407 00
4 % 1920	102 45	102 45	Com. 1892	390 00	390 00